



Point n° 8 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion M23-001 du groupe Les Verts « Pour une arborisation systématique dans nos espaces et projets urbains »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction

Le Conseil communal a pris connaissance avec intérêt de la motion « Pour une arborisation systématique dans nos espaces et projets urbains » et vous soumet la réponse ci-dessous.

Conscient de l'importance d'une arborisation en milieu urbain et sur ses rives, le Conseil communal veille depuis toujours au remplacement des arbres qui doivent être abattus pour des raisons de santé ou de dangerosité. Depuis quelques années, chaque arbre abattu a été systématiquement remplacé par un confrère, même si ce n'était pas forcément au même endroit.

Le Canton a décidé d'abattre des arbres le long de la ligne du Littorail, car ces derniers étaient trop proches des voies et en cas de chute, risquaient de tomber sur celles-ci ou pire encore sur un train. Il n'était dès lors pas possible de replanter des arbres de même espèce aussi près de la ligne, mais le garde-forestier nous proposera une zone de plantation. Et de plus pour chaque arbre abattu, deux seront replantés.

En ce qui concerne les rives, le Conseil communal a décidé d'être proactif en ce sens qu'il ne va pas attendre que les arbres arrivent en bout de vie pour les remplacer. En effet, tous les arbres ont été plantés à la même époque et devoir les remplacer pratiquement tous en même temps aurait pour conséquence des rives composées d'arbres de petites tailles. Afin d'éviter cela, le garde-port, avec l'aide de professionnels, a mis en place une politique de plantation d'arbres. Ce ne sont pas moins de 40 arbres qui vont être plantés sur une période comprise entre 5 et 10 ans, et ceci dès 2024.

Ainsi, lorsqu'un arbre devra être abattu, d'autres arbres auront déjà été replantés, ce qui permettra une gestion active et saine des arbres sur nos rives. Par contre, il n'est pas possible d'imaginer 2 arbres pour un arbre abattu, car on créerait à moyen terme une véritable forêt sur les rives, ne laissant plus la place pour se détendre, jouer, ...

Sur le secteur plus urbanisé de la Commune, le service a étudié les propositions faites par les motionnaires. Il s'avère que pour la plupart des endroits désignés, la plantation d'arbres est rendue impossible par la présence de nombreuses canalisations.

Par contre, à chaque nouveau projet important, le Conseil communal intègre la notion de végétalisation. Deux exemples de projets récents et conséquents ont été acceptés par votre Autorité.

Il s'agit en premier lieu de la requalification de la rue du Temple à Bôle. Le projet prévoit une végétalisation en façades et la création d'une petite place conviviale avec, au milieu, la plantation d'un arbre.

Dans le projet de la rue du Château à Colombier, un accent tout particulier a aussi été mis sur la requalification de la zone 20km/h avec la présence de 4 arbres devant la quincaillerie, ainsi que la plantation d'un arbre supplémentaire à côté du Temple et un autre au milieu de la place devant l'entrée du restaurant et du château.

Il est souvent plus aisé de prévoir la plantation d'arbres supplémentaires lorsqu'on procède à la réfection des infrastructures souterraines, mais néanmoins, le service est toujours attentif lors de travaux, même de moins grande ampleur, de réfléchir où il est possible de planter un arbre supplémentaire.

Autre exemple de proactivité : lors du remplacement des platanes à Auvernier, devant le restaurant du Poisson, le Conseil communal en a profité pour replanter un sixième arbre, arbre qui avait été vandalisé il y a quelques années et qui avait dû être abattu.

Sensible également à la problématique des ilots de chaleur, le Conseil communal est attentif, lors de la réfection de surfaces, à choisir un matériau plus clair que l'enrobé et à aménager des surfaces de détente avec un revêtement différent de l'enrobé, adoucissant par là le phénomène des élévations localisées des températures.

Le Conseil communal réfléchit au réaménagement des cours de collège ; en effet, une réduction du revêtement bitumeux, ainsi que la plantation d'arbres permettraient de verdir le milieu urbain et par là même de réduire les ilots de chaleur.

Le Conseil communal a reçu les plans des trois villages avec des suggestions de plantation. Une partie des emplacements proposés est sur du domaine privé ou traversée par des canalisations, ce qui empêchera la plantation d'arbres, mais à d'autres endroits, il sera possible d'ajouter quelques espèces.

2. Conclusion

Le Conseil communal est convaincu par la teneur de la motion et n'a pas attendu celle-ci pour agir. Le Conseil communal partage avec votre Autorité les préoccupations liées au réchauffement climatique et est conscient de l'importance de la végétalisation et de l'arborisation sur son territoire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous propose de classer la motion.

Colombier, le 24 mars 2024

Le Conseil communal